



Déclaration préalable à la CAPD du 14 mars 2013

Monsieur le Directeur d'académie, mesdames et messieurs les membres de la CAPD.

Nous commencerons cette déclaration en étant positifs, nous vous remercions donc d'avoir entendu nos arguments en ce qui concerne le congé parental.

Pour la suite, permettez-moi d'utiliser une citation de Gide : « Toutes choses sont dites déjà ; mais comme personne n'écoute, il faut toujours recommencer. »

En ce qui concerne les congés de formation professionnelle, le Se-UNSA demande que l'état assume son rôle et qu'il alloue les moyens nécessaires.

Les maigres 29 mois dont dispose notre département ne permettront pas à grand monde de pouvoir bénéficier d'un congé de formation ;

Liste d'aptitude de direction : nous redemandons que tous les collègues l'ayant demandé soient inscrits sur la liste d'aptitude car tous les ans des collègues sont nommés sur des directions sans l'avoir souhaité. Il arrive même que des collègues fassent fonction de directeur après que leur inscription ait été refusée !

Mouvement 2013

Nous vous avons redemandé que la déclaration d'intention soit rétablie, cela éviterait de faire le mouvement à l'aveugle ...

En ce qui concerne la seconde phase : nous réitérons notre demande quant à une nouvelle saisie de vœux (même peu, même papier) : la stratégie n'étant pas la même que pour la première phase. Pour nos collègues, cela permettrait une clarification des nominations durant la seconde phase.

Nous vous avons aussi redemandé d'augmenter le nombre de zones, certaines étant très grandes. La zone de collèges était déjà notre proposition les années passées. Deux zones (les 12 et 18) sont particulièrement grandes et accéder à notre demande aurait permis très clairement d'améliorer le mouvement.

Nous regrettons la modification présentée dans ce projet de circulaire mouvement : la priorité qu'auront les personnes victimes de la fermeture de leur poste pour retrouver celui-ci ne sera plus possible que pour la rentrée suivante, ce qui leur laisse très peu de chance ...

Nous avons aussi demandé à ce que les enfants nés après la « date retenue par l'administration » soient pris en compte, conformément à la circulaire ministérielle.

Chaque année, nous avons renouvelé ces demandes, le plus souvent sans être entendus, nous le regrettons.

Nous souhaitons terminer notre déclaration en vous demandant de fournir à nos collègues la liste des écoles qui travailleront à 4 jours et 4 jours et demi dès la rentrée prochaine. Ceci pourrait être fait sous la forme d'une annexe ou d'un additif durant la saisie des vœux.

Tout le monde serait gagnant à ce que ce mouvement puisse se faire en connaissance de cause.

Nous vous remercions de votre attention